Image not found or type unknown

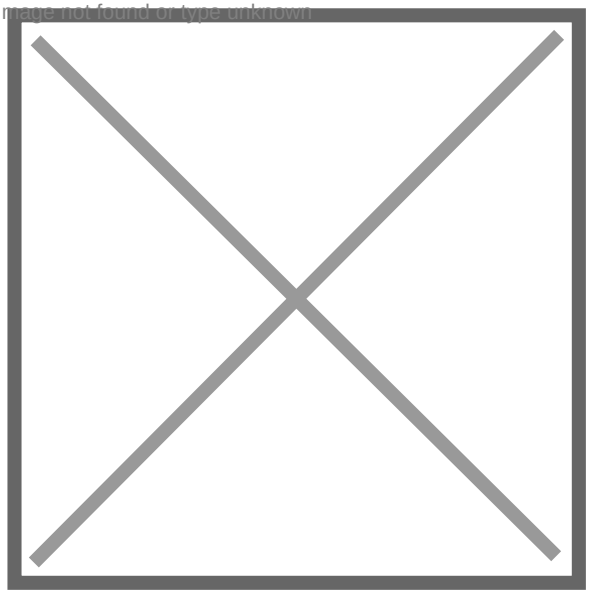

Mes héritiers connus ou pas....

Par **néorural01**, le **24/09/2008** à **14:42**

Agé de 71 ans et célibataire sans enfants, je possède de l'immobilier bâti et non bâti.

Mon père a abandonné ma mère alors enceinte de moi, elle s'est ensuite mariée avec un autre homme avec qui elle a eu 5 autres enfants.

Je porte le nom de mon père adoptif ; il n'a jamais fait de différence entre nous et je n'ai appri ma filiation réèlle qu'il y a dix ans, au décès de ma mère.

Mon père biologique a quand à lui fondé une nouvelle famille et je ressemble comme deux gouttes d'eau à un de ses fils.

Au décès de ma mère, j'ai pris contact avec mes nouveaux frères et soeurs, j'ai été très mal accueilli.....

Je suis en pleine forme, mais à mon décès, qui va hériter et de quelle manière ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **24/09/2008** à **18:20**

Sans enfant, on remonte la filiation et les héritiers sont les parents (50/50 et à défaut les frères et soeurs.

Mais les héritiers ne reçoivent pas obligatoirement, (uniquement en ligne directe lorsqu'ils

sont réservataires).

Vous êtes donc relativement libre de disposer en faveur de qui vous souhaitez. Rendez-vous chez votre Notaire afin de rédiger le testament qui conviendra le mieux à vos désirs.

Je vous souhaite encore longue route.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés